

CINE ACTUEL

>> participez au concours



Rencontres
du court-métrage
6^{ème} édition
le samedi 12 mai 2012

Concours de courts-métrages

> Envoyez vos films
avant le 20 mars 2012 !!!

Pour plus d'info...
www.cineactuel.fr

Bonne chance !



CINE ACTUEL - cinéma art et essai
MJC Centre - 3, rue du 8 mai - 74100 Annemasse 04.50.92.10.20
www.cineactuel.fr

Restaurant
Barcelone à Tanger
25 rue de la république
74100 Ville-La-Grand

REV' VIDEO
CONCEPT
Vos événements en vidéo

MJC
ACTION POUR TOUS
ANNEMASSE CENTRE

Annemasse Agglo

ANNEMASSE
à vivre ensemble

© graphic design _ inf (www.zcart.eu)
© mascotte _ a.jacquier

RENCONTRES DU COURT-METRAGE DU SAMEDI 12 MAI 2012

REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : Les organisateurs

Les rencontres du court-métrage sont organisées par le Ciné Actuel - Annemasse (Salle de cinéma Art et essai) au 3, rue du 8 mai 74100 Annemasse - 04.50.92.10.20 - www.cineactuel.fr

Article 2 : Le but

Cet événement a pour but de contribuer à faire connaître des œuvres de qualité et de permettre une rencontre entre professionnels et amateurs. Il se présente sous la forme d'un événement festif, le samedi 12 mai 2012, autour d'un concours de court-métrages.

Article 3 : Les participants

Ce concours s'adresse à tout amateur (individu ou association) sans condition d'âge. Le court-métrage peut être une œuvre individuelle, de groupe ou de classe. En participant, le réalisateur s'engage à respecter la réglementation sur le droit à l'image.

Pour les moins de 18 ans :

Afin de motiver la jeune création, une sélection et un **prix spécial jeunesse** sont organisés. Les concurrents sont soit des particuliers, soit des groupes de jeunes dans un cadre scolaire ou institutionnel, encadrés par un ou plusieurs adultes.

L'inscription et la participation au concours sont gratuites.

Article 4 : Le thème et le style du court-métrage

Aucun thème n'est exigé, ni aucun style privilégié (fiction, docu, clip musical, expérimental, animation ...). Soyez créatifs !

Article 5 : Durée

Le court-métrage réalisé ne doit pas dépasser **12 minutes** (plus un delta de 10% pour le générique, soit 13'12").

Article 6 : Assistance technique

En cas de besoin d'une assistance technique pour le montage, il est possible de bénéficier d'un accompagnement offert par REV VIDEO CONCEPT, société partenaire de l'événement, sous réserve d'avoir préparé un projet solide avec plan de montage défini. Dans cette éventualité, le participant devra contacter au préalable le Ciné Actuel - Annemasse qui étudiera la demande.

Article 7 : Modalités d'envoi

Le court-métrage devra être envoyé à CinéActuel - MJC Centre - 3, rue du 8 mai - 74100 Annemasse, sur DVD de bonne définition ou fichier informatique (en vue de la projection sur grand écran des courts-métrages sélectionnés), accompagné impérativement d'une fiche précisant :
- données sur le film : année de création, format d'origine, durée
- données sur l'auteur : nom, date de naissance, adresse, téléphone, courriel.

L'auteur devra préciser si le film répond aux conditions pour concourir au prix spécial jeunesse. De plus, afin de réaliser une plaquette annonçant l'événement, les participants devront envoyer par courriel une photo extraite de leur court-métrage, ainsi qu'un texte court (1 à 2 lignes) et accrocheur.

Les œuvres devront être envoyées le **20 mars 2012** au plus tard.

Pour plus de renseignements, contacter le Ciné Actuel : Tél. 04.50.92.10.20

courriel : cine.actuel@gmail.com

Article 8 : Le jury, la sélection

Le jury sera composé des membres de la commission cinéma du Ciné Actuel - Annemasse. Il sera présidé par le réalisateur, Pierre DAVIDOVICI.

Ce jury procédera à une sélection des courts-métrages parmi les œuvres envoyées. Les critères de sélection sont : le point de vue personnel et original, la part de créativité et l'émotion suscitée. L'organisation se réserve le droit d'écarter les court-métrages dont le propos ne serait pas conforme au respect de la diversité des opinions (prosélytisme, sectarisme...).

Article 9 : Résultats et engagement

Les résultats de la sélection seront communiqués aux réalisateurs au plus tard le samedi 7 avril 2012. Le réalisateur dont le film est sélectionné, ou un représentant, **s'engage à être présent** lors de la rencontre du 12 mai 2012.

Article 10 : Droits

Les ayants droits des films donnent leur accord à titre gracieux pour la projection en public de leur œuvre, ainsi que toute autre utilisation dans le cadre de l'activité du Ciné Actuel (communication médias, presse, internet...).

Article 11 : La rencontre, la projection et les prix

Les œuvres sélectionnées feront l'objet d'une projection au Ciné Actuel le **samedi 12 mai 2012**. Au terme de cette projection, plusieurs prix non cumulables seront décernés, dont le **prix du jury** et le **prix du public** (offerts par REV VIDEO CONCEPT). Les dotations des différents prix seront précisées au plus tard le 28 février 2012, sur le blog du Ciné Actuel (www.cineactuel.fr) et le site facebook des Rencontres du court-métrage.

Cette manifestation sera un moment festif, d'échanges entre passionnés du 7ème art.

Article 12 : Participation

Toute participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.